

# Norme de couverture des soins de santé primaires

09 janvier 2024

## Points clés

- Les normes de couverture des soins de santé primaires s'appliquent dans les camps de réfugiés et hors des camps (y compris en milieu urbain)
- Les programmes de santé communautaire doivent être lancés en consultation avec les instances sanitaires locales et les représentants des communautés, et doivent être conçus en veillant à respecter la parité entre les hommes et les femmes
- Les programmes doivent fournir des informations sur les principaux problèmes et risques de santé, sur la disponibilité et la localisation des services de santé, et sur les comportements qui protègent et favorisent la bonne santé. Ils doivent lutter contre les pratiques néfastes et les décourager

## 1. Aperçu

Tous les réfugiés doivent avoir accès à des services de santé préventifs et curatifs intégrés, de qualité, sûrs, efficaces et centrés sur le patient, qu'ils vivent dans des camps de réfugiés ou hors des camps (y compris en milieu urbain). Le HCR travaillera avec les ministères de la santé et les partenaires pour améliorer l'accès aux établissements de soins de santé primaires.

Les soins de santé primaires peuvent être dispensés par divers établissements communautaires de soins de santé, aussi bien mobiles que fixes. Le nombre, l'emplacement et le type de chacun d'entre eux varient d'un contexte à l'autre.

Il convient de tenir compte de l'éloignement des établissements de santé lors de leur conception/construction. Au moins un établissement de santé doit être accessible à moins de 5 kilomètres des endroits où des réfugiés se sont installés. Si ce n'est pas le cas, il faut s'efforcer de renforcer la couverture.

Des services d'orientation d'urgence intégrant des systèmes de transport préétablis, sûrs et protégés doivent être mis en place.

## 2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Dans les situations d'urgence, les soins de santé primaires peuvent assurer des services de santé de routine essentiels et intégrés, permettre d'identifier et de prendre en charge les patients en situation d'urgence, prévenir les épidémies grâce à des mesures de santé publique efficaces et jouer un rôle de premier plan dans la surveillance des maladies.

## 3. Conseils principaux

### Phase d'urgence

- Le nombre d'établissements de santé doit être suffisant pour répondre aux besoins essentiels de l'ensemble de la population touchée. De plus :
- Au moins 80 % des réfugiés doivent avoir accès à un établissement de santé situé à moins d'une heure de marche de leur logement.
- Il doit y avoir au moins un établissement de soins de santé pour 10 000 habitants. (Les unités sanitaires de base sont des établissements de soins de santé primaires qui proposent des services de santé essentiels.)
- Dans les zones rurales étendues, il doit y avoir au moins un établissement de soins de santé pour 50 000 habitants, et les services de cet établissement doivent s'inscrire dans un dispositif comprenant des programmes communautaires de prise en charge ainsi que des cliniques mobiles.
- Il doit y avoir au moins un hôpital de district ou un hôpital rural pour 250 000 habitants.
- Dans les zones urbaines, les établissements de soins de santé secondaires peuvent constituer le premier point d'accès et, par conséquent, doivent couvrir les besoins de soins de santé primaires pour une population supérieure à 10 000 habitants.
- Il doit y avoir au moins 18 lits d'hospitalisation (hors lits de maternité) pour 10 000 habitants.

### Phase post-urgence

Les normes ci-dessus s'appliquent tant aux situations d'urgence qu'aux phases postérieures aux situations d'urgence.

### Liste récapitulative : couverture des soins de santé primaires

- Donnez la priorité aux activités de soins de santé primaires au niveau des communautés et des établissements de santé, ou au niveau opérationnel le plus proche, en fonction du type de crise, du contexte épidémiologique et des ressources disponibles.

- Mettez en place un mécanisme de sélection et des services d'orientation, ou renforcez-les s'ils existent déjà.
- Adaptez ou utilisez des protocoles standardisés pour les soins de santé, la prise en charge et l'usage rationnel des médicaments.
- Veillez à ce que les soins de santé garantissent les droits des patients à la dignité, au respect de la vie privée, à la confidentialité, à la sécurité et au consentement éclairé.
- Prodiguez des soins de santé sûrs et veillez à ce que les pratiques ne nuisent pas aux patients, ne les mettent pas en danger et ne les exposent pas à des abus.
- Appliquez des mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections dans toutes les structures de soins de santé, et notamment des normes EAH minimales ainsi que des procédures d'élimination des déchets médicaux.

## 4. Normes

[Standards Sphère, 2018](#)

Sphère - Standard 1.1 sur les systèmes de santé : Fourniture des services de santé

Les personnes ont accès à des soins de santé intégrés de qualité, sûrs, efficaces et centrés sur le patient.

### Annexes

[\(French\) The Sphere Handbook, 2018](#)

## 5. Liens

[Le manuel Sphère, 2018](#)

## 6. Contacts principaux

Section de la santé publique, Division de la résilience et des solutions (DRS) : [hqphn@unhcr.org](mailto:hqphn@unhcr.org)